



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le 7 DEC. 2011

AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement
- Société CHATEAUROUX VIANDE -
Commune de CHATEAUROUX (36)

1. PRÉSENTATION DU PROJET	1
2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	1
3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....	1
3.1. ÉTUDE D'IMPACT	1
3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement	1
3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation	1
3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site	2
3.2. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES CONCERNÉS	2
3.3. ANALYSE DES CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DU SITE	2
3.4. ÉTUDE DES DANGERS	2
3.5. ÉTUDE DES RISQUES SANITAIRES	2
3.6. RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'ÉTUDE DES DANGERS	2
4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET	2
5. CONCLUSION	3

1. PRESENTATION DU PROJET

La société CHATEAUROUX VIANDE sollicite l'autorisation d'exploiter un établissement de découpe de bovins, porcins et ovins dans le cadre d'une régularisation administrative d'activités et un projet d'agrandissement des locaux de production.

Le principe de l'activité repose sur la découpe et le traitement de carcasses et d'abats pour la fabrication de charcuterie ainsi que le conditionnement et l'expédition.

Le dossier prévoit une augmentation de la superficie de la salle de découpe et des locaux frigorifiques afin de porter la capacité de production à 4 400 tonnes de carcasses par an (contre 4 000 tonnes à ce jour) avec une découpe en journée de pointe de 20 tonnes par jour.

L'établissement est implanté sur 8 341 m² dans la zone industrielle de Buxerieux sur la commune de CHATEAUROUX. Il est situé sur le site de l'ancien abattoir communal. L'extension de 590 m², prévue par le projet, portera la surface totale des bâtiments à 1 992 m².

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis à vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux principaux font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- la qualité des eaux ;
- la qualité de l'air sur le paramètre odeurs.

3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PETITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

3.1.1.1. Qualité des eaux superficielles

Le dossier présente correctement le contexte hydrographique du site et de son environnement. Le site ne se trouve pas dans le périmètre de protection de captage d'eau potable. L'état initial est bien pris en compte. Les enjeux liés à l'eau sont correctement identifiés.

3.1.1.2. Odeurs

Le dossier présente la rose des vents du secteur du projet et indique une prédominance des vents du secteur sud-ouest. Le site est au sein d'une zone industrielle. Une description du ressenti actuel des odeurs aurait pu être ajouté.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

3.1.2.1. Qualité des eaux superficielles

La description des rejets aqueux est claire. L'étude d'impact indique que le site rejette principalement des eaux issues du lavage des locaux de production et des camions. Ces eaux contiennent des résidus organiques. L'analyse de la qualité des eaux de lavage rejetées se base sur des campagnes de mesures représentatives. Ces effluents sont acheminés vers la station d'épuration de la ville de CHATEAUROUX.

3.1.2.2. Odeurs

L'origine des odeurs (le stockage des déchets de découpe de viandes et des déchets issus des siphons de sol), leur composition (couennes, suif, reste des os, colonnes vertébrales, cartons et plastiques souillés ...) et les lieux d'émissions (bâtiment, stockage) sont correctement décrits dans le dossier.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

3.1.3.1. Qualité des eaux superficielles

La part des effluents de l'installation par rapport à la capacité nominale de la station d'épuration communale fait l'objet d'une quantification pertinente dans le dossier. Cette part est faible par rapport à la capacité nominale de la station d'épuration (elle représente moins de 0,05% en volume). Les rejets de l'industriel n'ont pas d'impact significatif sur le fonctionnement de la station de traitement.

Les eaux pluviales de voiries transitent par un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le réseau pluvial communal.

L'ensemble des dispositions prises par la société CHATEAUROUX VIANDE afin de prévenir un risque de pollution des eaux peut être considéré comme satisfaisant.

3.1.3.2. Odeurs

Les déchets organiques sont stockés dans un local spécifique réfrigéré. Ces déchets font l'objet d'un enlèvement quotidien par une entreprise spécialisée. Les locaux de stockage et de production sont nettoyés quotidiennement. L'ensemble de ces mesures contribue à une maîtrise satisfaisante des odeurs en évitant la stagnation et la fermentation des matières organiques.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés. Le projet s'articule de manière compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne.

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activité sont adéquates et compatibles avec un usage industriel futur.

3.4. Étude des dangers

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts.

Le risque principal est l'incendie lié au fonctionnement des installations électriques, au stockage des cartons et matières plastiques et à la présence d'une cuve de 12 m³ de gazole utilisée pour l'alimentation des camions.

L'étude des dangers explicite correctement la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels. Les zones d'effet restent circonscrites à l'intérieur des limites de l'établissement.

Le dossier indique que le projet est situé dans la zone des effets irréversibles par suppression de la société voisine CECA. L'extension projetée est décrite comme ne présentant pas un facteur aggravant du risque. Le dossier aurait cependant mérité de préciser les dispositions constructives adoptées afin de prendre en compte les effets de suppression.

3.5. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

Le site est un établissement existant situé dans une zone à vocation à accueillir des activités industrielles.

Le dossier présente une analyse correcte des impacts du projet sur les différentes composantes environnementales. Les impacts sont identifiés en prenant compte les incidences directes, indirectes, permanentes du projet sur l'environnement

Les mesures prises par l'exploitant pour préserver l'environnement permettent de réduire l'impact de l'activité sur l'environnement du site

5. CONCLUSION

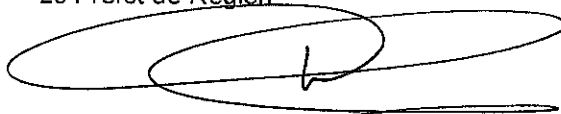
Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement. Il aurait été apprécié que des précisions soient apportées sur les dispositions prises liées à la présence de l'extension dans la zone d'incidence des effets irréversibles de la société CECA.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

---E---

Le Préfet de Région



Michel CAMUX

ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	0	Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié.
Faune, flore	0	L'implantation de l'installation au sein de la zone industrielle n'a pas d'impact sur la faune et la flore.
Milieux naturels	0	L'inventaire des zonages en matière de milieux naturels est correctement mené. Le site se trouve à 300 m au sud-ouest de la zone Natura 2000 vallée de l'Indre. Le dossier justifie l'absence d'impact sur cette zone
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par le projet
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	Le site existant et le projet d'extension sont en zone industrielle et n'affectent pas de terrains agricoles.
Eaux superficielles et souterraines Captages d'eau potable	++	Le site est alimenté par le réseau d'eau communal. Le projet prévoit 2000 m ³ de consommation annuelle. L'eau est principalement utilisée pour le lavage des locaux et des camions. Les eaux usées industrielles sont acheminées vers le réseau d'assainissement de la commune de CHATEAUROUX. Ce point est repris dans le corps de l'avis.
Sols	+	Les activités sont réalisées sur des zones étanches. Le stockage de gazole est réalisé dans une cuve neuve double peau équipée d'un dispositif de détection de fuite, ce qui limite les risques de pollution des sols.
Air	+	Les rejets atmosphériques sont limités et essentiellement liés au trafic routier engendré par l'établissement (environ 30 véhicules par jour).
Odeurs	++	Les émissions d'odeurs liées à l'établissement peuvent être causées par le stockage des déchets organiques issus de l'activité de découpe de viandes. Ce point est repris dans le corps de l'avis.
Déchets	+	Les déchets sont principalement constitués de sous-produits animaux (environ 670 kg par jour). Ces déchets sont incinérés par une installation agréée.
Energies et changement climatique	+	L'énergie utilisée est l'énergie électrique. Elle sert essentiellement au fonctionnement des groupes de réfrigération. La limitation de la consommation électrique passe par une bonne isolation des bâtiments, l'entretien des équipements et la sensibilisation du personnel (fermeture des portes pour éviter la déperdition du froid).
Risques technologiques	+	Les zones d'effet des risques identifiés sont confinées dans l'enceinte de l'installation. Les mesures prises sont proportionnées aux enjeux.
Santé	+	Il n'est pas fait usage de substances toxiques. Le risque sanitaire lié aux eaux usées et aux déchets est essentiellement un risque microbiologique. Les précautions présentées pour éviter la formation d'aérosols et pour stocker et éliminer correctement les déchets permettent de limiter fortement ce risque.
Trafic routier	+	Le trafic routier généré est faible (moins d'une quinzaine de véhicules lourds et une quinzaine de véhicules légers par jour).
Bruit	+	Les mesures du niveau acoustique ont montré un dépassement en période nocturne lié au fonctionnement du groupe froid en limite du boulevard Anvaux. Aucune zone sensible ou habitation n'est présente à proximité de l'usine.
Émissions lumineuses	0	Les émissions lumineuses prévues par le projet restent limitées.
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural ne sera impacté par le projet.
Paysages	0	L'intégration paysagère du projet ne soulève aucun enjeu

***Hiérarchisation des enjeux potentiels :** +++ : très fort ++ : fort + : présent mais faible 0 : pas concerné

Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation